

Commune d'Incourt



Incourt, le 27 octobre 2023

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **Nouvelle Salle du Conseil communal sise Place François Kest 1 à 1315 Incourt** le **08 novembre 2023 à 19h30**.

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Modification budgétaire n°2 exercice 2023 - Services ordinaire et extraordinaire - Pour accord.
2. Finances - Compte 2022 - Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
3. Environnement - Coût vérité prévisionnel 2024 - Taux de couverture des coûts en matière de gestion des déchets ménagers - Pour approbation.
4. Finances - Taxe communale - Règlement taxe pour le service ordinaire de ramassage des immondices - Exercice 2024 - Approbation.
5. Finances - Redevance sur la fourniture des sacs poubelles payants - Adaptation - Pour accord.
6. Finances - Fabrique d'Eglise - Eglise Protestante de Wavre - Compte 2022 - Pour avis.
7. Administration générale - ISBW - Représentant communal - Remplacement - Désignation.
8. Administration générale - IMIO - Remplacement de deux conseillères démissionnaires - Représentants communaux - Décision.
9. Administration générale - IMIO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire - 12 décembre 2023 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.

10. Administration générale - IPFBW - Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire - 12 décembre 2023 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
11. Administration générale - AIEG - Remplacement de deux conseillères démissionnaires - Représentants communaux - Décision.
12. Administration générale - AIEG - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire - 13 décembre 2023 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
13. Administration générale - ORES - Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire - 14 décembre 2023 - Approbation du point mis à l'ordre du jour.
14. Administration générale - ORES - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire - 14 décembre 2023 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
15. Enseignement - Projet de renouvellement de la convention d'affiliation au service provincial de promotion de la santé à l'école - Pour accord.
16. Plan de cohésion sociale (PCS 2020-2025) - Action 1.2.01 Atelier de resocialisation - Fin de la convention de collaboration avec le Crabe ASBL - Pour accord.
17. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023.

Par ordonnance,

Le Directeur général,


F. LEGRAND



Le Bourgmestre,


L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.